

## AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

- Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : **Ville de Gruson**
- Personne responsable du marché : **M. Le Maire de Gruson**  
Adresse 3, rue de Verdun 59 152 Gruson
- Objet du marché : **Maîtrise d'œuvre avec concours restreint sur esquisse+ après sélection préalable des candidats en application de l'article 08 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 et des articles 88 et 89 du décret 2016-360 du 25 février 2016 pour la restructuration du pôle administratif et technique sur la commune de Gruson.**
- Type de marché de services : **12**
- **Classification C.P.V. : Objet principal 7100000-8 Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection.**
- Lieu d'exécution : **Gruson**
- Caractéristiques envisagées :

**Les différentes unités à réhabiliter ou construire représentent une surface utile d'environ 1 400 m<sup>2</sup>, répartis entre plusieurs bâtiments dont la réhabilitation de la mairie, de la salle polyvalente, de la salle des aînés et la construction d'un restaurant scolaire, d'un atelier municipal, d'un vestiaire de foot.**

**Le bâtiment respectera une démarche HQE sans chercher de certification.**

**L'enveloppe prévisionnelle des travaux est de 1 800 000 € HT compris VRD et aménagements extérieurs.**

**La mission confiée sera une mission de base aux termes de la Loi MOP, avec en mission complémentaires optionnelles OPC et CSSI.**

**Les renseignements donnés ci-dessus ne sauraient engager le maître d'ouvrage à ce stade de la consultation.**

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services : **groupement de cotraitants conjoints disposant des compétences suivantes : Architecture, structures, fluides, électricité, CSSI, V.R.D., économie de la construction, Acoustique, Thermique, Haute Qualité Environnementale, réalisation d'équipements équivalents, cuisiniste et OPC. Quelle que soit la composition du groupement, ces compétences seront clairement identifiées (CV, références....) sous peine d'exclusion du groupement**

**La composition de l'équipe sera exclusive ; à l'exception des compétences acoustiques, chaque membre ne pourra faire acte de candidature qu'au titre d'une seule équipe sous peine d'élimination de toutes les équipes à candidatures multiples.**

**L'architecte sera mandataire du groupement.**

**Unité monétaire utilisée : l'EURO**

- Critères de sélection des candidatures : **capacités, moyens, références de même complexité, qualité architecturale des références présentées.**

**Les candidatures seront appréciées en fonction des capacités professionnelles, techniques et financières du candidat en rapport avec l'objet du marché et au vue du dossier présenté conformément aux niveaux de capacités repris au présent avis.**

Candidature appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessus avec leur pondération :

- Constitution et motivation de l'équipe de Maîtrise d'Œuvre sur 30 points (critère 01).

**C11 : Motivation sur 10 points**

**C12 : Organisation dans les différentes phases 20 points**

- Conception et réalisation de bâtiment de même nature et de même envergure et/ou dans un environnement comparable – qualité architecturale sur 50 points (critère 02).

**C21 : 05 points sur le respect de la forme de présentation**

**C22 : 25 points sur l'adéquation avec l'opération (Pôle administratifs et technique, restaurant scolaire, ...)**

**C23 : 20 points sur la qualité architecturale des réalisations présentées.**

- Capacité de l'équipe sur 20 points (critère 03).

**C31 : 10 points adéquation CA du mandataire au regard de l'importance du marché de Maîtrise d'Œuvre**

**C32 : 10 points sur l'expérience de chaque membre de l'équipe en rapport avec le projet.**

**Chaque candidature sera classée sur 100 points au regard de ces critères.**

- Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Les candidats produiront un dossier conforme aux articles 44, 48 à 55 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

1. Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance no2015-899 du 23 juillet 2015 ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 ,46 et 48 de l'ordonnance no2015-899 du 23 juillet 2015 (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après)
2. Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212 5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés
3. le chiffre d'affaire des 3 dernières années et la part relative au marché.
4. Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années;
5. Les attestations d'assurance à jour.
6. Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire : si non concerné, indiquez le n° de la pièce et sans Objet.
7. - Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants
8. Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement
9. une note de motivation et de présentation de l'équipe, de ses moyens, de l'organisation qu'elle prévoit pour mener l'opération avec les CV des intervenants et la répartition des tâches **(critère 01 sur 30 points).**
10. une note de présentation de références techniques : **(critère 02 sur 50 points)**

Présentation des 3 dernières réalisations en rapport avec la présente opération sous forme d'un tableau par cotraitant. Les références mentionneront obligatoirement le lieu de la réalisation, la nature de l'ouvrage, l'identité du maître d'ouvrage, l'année de réception, le coût des travaux. Les candidats indiqueront clairement s'il s'agit de réalisations effectives ou d'études (concours) ou s'il s'agit de collaboration, la part réellement prise par le candidat. Photos limitées à 5 par opération présentée. **Les réalisations pourront également s'insérer dans un environnement comparable.**

11. Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat. Le Chiffre d'Affaire au regard des 3 dernières années sera également analysé **(critère 03 sur 20 points).**

**L'attention du candidat est attirée sur la qualité de la présentation de ces pièces. Il est demandé de les numéroté et de les fournir dans l'ordre ci-dessus. Si un DC1 et/ou DC2 est fourni, le candidat indiquera le renvoi dans la pièce concernée.**

**Les candidatures seront remises en deux exemplaires papiers et deux exemplaires informatiques au contenu strictement identique au format papier.**

- Nombre maximal de candidats admis à présenter une offre : **3**
- Critères d'attribution : **Offre la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation)**
- Type de procédure : **concours restreint selon articles 88 et 89 du décret 2016-360 Niveau Esquisse +**
- **Date limite de réception des candidatures : AVANT le mercredi 13 septembre 2017 12h00.**
- Définition des études à effectuer par les candidats lors d'un concours, d'un marché de conception-réalisation ou d'un dialogue compétitif : **contenu de la mission : le lauréat se verra confier une mission de base au sens de la loi M.O.P. pour les constructions neuves (décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 et arrêté d'application du 21 décembre 1993). Les missions complémentaires possibles seront les suivantes : CSSI et OPC.**
- **Récompenses et jury :**  
  
Nombre et valeur des primes qui seront attribuées : **l'indemnité de concours s'élèvera à la somme de 12 000 € (HT)/équipe. Cette indemnité sera attribuée à chacune des 2 équipes présélectionnées non retenues et ayant rendu une offre de qualité.** Pour le titulaire du marché de maîtrise d'œuvre, le règlement de cette indemnité correspondra à un acompte sur le montant du marché de maîtrise d'œuvre.
- Renseignements complémentaires :  
**Les renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus auprès de :**  
Mairie de Gruson - [mairie.gruson@wanadoo.fr](mailto:mairie.gruson@wanadoo.fr)
- **Les renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus auprès de M. ROUSSEAU – HEXA INGÉNIERIE, 670 Rue Jean Perrin BP 50101 59502 DOUAI Cedex Tél. 03 27 97 42 88 – [construction@hexa-ingenierie.com](mailto:construction@hexa-ingenierie.com); [jbarre@hexa-ingenierie.com](mailto:jbarre@hexa-ingenierie.com)**

- Conditions de remise des offres ou des candidatures : les candidatures devront impérativement parvenir sous enveloppe cachetée portant la mention : « candidature pour le concours de maîtrise d'œuvre pour la restructuration du pôle administratif et technique sur la commune de Gruson», Mairie de Gruson,

Soit par lettre recommandée avec avis de réception, soit déposée contre récépissé. Dans tous les cas, les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure figurant au présent avis, à l'adresse ci-dessous :

Monsieur le Maire de Gruson  
3 rue de Verdun  
59 152 Gruson

- La transmission des candidatures par voie électronique n'est pas autorisée.
- Les candidatures seront entièrement rédigées en langue française.